



GRAND CONSEIL

Question orale - 25_HQU_10 - Michael Wyssa - Quelles Mesures pour Garantir la Réalisation du Projet Autoroutier de l'Ouest Lausannois ?

Texte déposé :

Le nœud routier de Crissier-Bussigny est un point stratégique crucial pour la fluidité du trafic dans la région et la Romandie. Cependant, la décision unilatérale de la Municipalité de Chavannes-près-Renens de dénoncer la convention signée en 2021 avec l'État de Vaud et l'Office fédéral des routes remet en question l'ensemble du projet du nœud autoroutier Écublens-Chavannes-Bussigny-Crissier. De plus, les travaux du tram, s'ils sont encore possibles avec cette décision, vont encore compliquer ce nœud routier, ajoutant des défis supplémentaires à la gestion du trafic. Cette situation inattendue soulève des préoccupations quant à l'impact potentiel sur la circulation et la qualité de vie des habitants.

Quelles mesures le Conseil d'État envisage-t-il de prendre pour garantir la réalisation du projet autoroutier tel que prévu et éviter de pénaliser tout l'Ouest lausannois, notamment pour les projets du PALM, du tram et du BHNS ?

Conclusion :

Cosignatures :